



Les "BRÈVES" de la SA SNCF

CSE du 13 janvier 2021

Extrait de la déclaration liminaire lue en séance

SOMMAIRE

- Information préalable sur la dématérialisation des Facilités de Circulation des Ayants Droit ☞
- Réorganisation de l'Équipe d'Assistance Rapide de Lyon ☞
- Consultation sur la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de METZ ☞
- Sensibilisation Éthique ☞
- Informations Pratiques UNSA-Ferroviaire ☞

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élus,

Madame la Présidente, la délégation **UNSA-Ferroviaire** tient à vous souhaiter la bienvenue. Nous espérons que nos échanges seront toujours conformes aux valeurs qui nous animent, francs, sincères, responsables.

À l'occasion de cette nouvelle année la délégation **UNSA-Ferroviaire** vous présente Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames Messieurs ses meilleurs vœux pour 2021.

Qu'elle fut longue cette année 2020, longue comme un tunnel sans fin. Et le plus terrible dans un tunnel, ce n'est pas de le traverser, c'est de ne pas voir la lumière au bout. Alors que souhaiter pour cette nouvelle année si ce n'est que tous ensemble nous y mettions de la lumière ?

Retrouvez l'intégralité ICI

À la UNE !

Le cycle des notations démarre- Quelques rappels !

Dans la plupart des cas, **les agents contractuels** peuvent bénéficier d'une révision salariale individuelle. Cette révision est déterminée au regard des compétences acquises au cours d'un entretien individuel annuel et en fonction d'une enveloppe attribuée à l'entité (cf. RH0254 - Ann. C)

L'avancement des agents du **cadre permanent** peut se faire en Qualification, Niveau Position de Rémunération (PR).

QUALIFICATION : Chaque année, afin de combler les vacances de postes prévisibles pour l'année suivante, un certain nombre d'agents sont notés **en qualification**. Les agents retenus (en COCA) reçoivent une note de 12 à 20, en fonction notamment de la compétence, des connaissances professionnelles, de l'esprit d'initiative, de l'aptitude au management, etc. Les promotions interviennent normalement au moment de la prise du poste de qualification supérieure.

NIVEAU : Il est procédé chaque année à la notation **en niveau** d'un certain nombre d'agents correspondant au **contingent** fixé pour l'année par la DRH. Les agents retenus (toujours en COCA) reçoivent une note de 12 à 20, en fonction notamment de l'expérience acquise et de la maîtrise de l'emploi tenu. Les promotions s'effectuent par quart et par trimestre : 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, 1^{er} janvier.

POSITION DE REMUNERATION (PR) : Peuvent être classés sur la **position** supérieure, dans chaque niveau de qualification, un **pourcentage** des agents placés sur la position de départ : de 20% à 30% environ selon les PR (cf. Art.13 - Ch.6 - RH0001). La liste des agents susceptibles d'être placés sur la position supérieure est arrêtée, **au choix**, en fonction de la qualité des services assurés et de l'expérience acquise. Toutefois, sont **classés en priorité** sur la position supérieure (sous réserve d'assurer un service satisfaisant) les agents les plus anciens en position à concurrence d'une fraction du pourcentage prévu, appelée **contingent prioritaire**, égale à 1/2 pour les agents des qualifications A, B et C, 1/3 pour les agents D et E, 1/4 pour les agents F, G et H. Les promotions interviennent le 1^{er} du mois qui suit les notations, en général **le 1^{er} avril**.

Retrouvez la liste de vos délégués de commission UNSA-Ferroviaire ICI

Les dates des différentes étapes de notation pour le périmètre de la SA SNCF ICI



OPTIM'SERVICES

Information préalable sur la dématérialisation des Facilités de Circulation des Ayants Droit

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

La Direction d'Optim'Services avait présenté aux élus à l'occasion du CSE du mois de novembre 2020, une pré-information sur ce sujet.

Déjà lors de cette réunion, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) faisaient part de leur opposition à ce projet qui va supprimer une part importante des postes du service des AP&F FC/Famille. Le dossier faisait déjà état de plus de 70 postes supprimés sur 105.

Au nom de la modernisation, la Direction d'Optim'Services veut dématérialiser les FC des ayants droit **des actifs et retraités en s'appuyant sur des données orientées et sans tenir compte de toutes les difficultés que peut générer ce projet :**

- La fracture numérique qui repose à la fois sur le taux d'équipement des ayants droit, l'illectronisme (difficulté à se servir des outils digitaux) et la fracture sociale (injustice face à la possibilité financière de s'équiper).
- L'iniquité face à l'utilisation de ses droits en fonction de l'équipement ou non en smartphone connecté.

Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), ce projet vient juste asséoir la volonté de la direction de réduire sa masse salariale pour répondre au plan de performance de l'entreprise.

Ni discrimination sociale, ni discrimination d'utilisation des droits des cheminots et de leur famille ne semble gêner l'entreprise.

Sans vouloir revenir à la charrette à bœufs mais se positionnant en défenseur de l'emploi, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont **immédiatement** (rejoints plus tard par les élus des autres OS) proposé à la Direction de **laisser le choix aux ouvriers de droit actifs et retraités du type de support papier ou digital, qu'ils souhaitent pour les FC de leurs ayants droit.**

C'est un refus catégorique de la direction qui campe sur ses positions.

La Direction reste sourde aux arguments censés de vos élus et poursuit coûte que coûte son projet sans modifier sa cible initiale.

Afin de ne pas laisser sans accompagnement les agents dont les postes sont impactés par ce projet, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a pris ses responsabilités et a participé à la concertation de projet afin de faire entendre ses nombreuses revendications.

Sur les discriminations face aux équipements digitaux :

- Le maintien de l'édition papier des fichets et cartes pour les ayants droits qui ne souhaitent pas digitaliser leurs droits.
- La possibilité pour l'agent d'annuler une case en cas d'erreur ou d'impossibilité de voyager.
- L'ouverture d'une « cellule » conservée au sein des APF pour les FC afin de pouvoir gérer les FC papiers maintenus.

Sur l'accompagnement des salariés :

- Le partage du projet et de ses conséquences à chaque salarié des Agences Paie et Famille au travers de différents dispositifs.
- L'obtention du mode de calcul de la charge restante qui conditionne le nombre de postes supprimés.
- L'assurance qu'aucune mobilité ne sera contrainte mais bien basée sur le volontariat.
- La certitude que chaque agent FC/Famille ait une visibilité objective sur le métier de gestionnaire GA/PAIE (la Direction souhaitant reconvertir un maximum de salariés vers l'activité de Gestion Administrative) et sur les modalités du basculement (exigences du métier, difficultés, constat).
- La mise à disposition de chaque salarié et des managers de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants dans le cadre du projet.

Nous ne pouvons pas citer ici toutes les revendications. Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) sont tous à votre disposition pour vous aider dans cette nouvelle épreuve qui touche un secteur déjà maltraité depuis de nombreuses années. N'hésitez- pas à les solliciter. Pour information, une expertise a été voté lors de ce CSE par vos élus [UNSA-Ferroviaire](#). Le rapport sera rendu lors du CSE du 9 mars 2021.

Nadine BERTIN
06 27 36 43 41



SUGE

Réorganisation de la plateforme EAR (Équipe d'Assistance Rapide) de Lyon

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

Lors de ce CSE, la Direction vient nous présenter le projet d'évolution au sein de la plateforme EAR AURA (Auvergne Rhône Alpes) qui aura pour conséquence la suppression du poste d'Assistant commercial et logistique.

Cette décision a fait suite à la volonté du DFPS (Département Force Projetable Sûreté) de recentraliser les achats en direction centrale au sein de la Direction Gestion Finances du Pôle Achats ainsi que le suivi logistique des stocks au siège du DFPS. La Direction a décidé du fait de la diminution de la charge de travail de ne pas garder le poste actuel de qualification E.

La Direction justifie cette réorganisation mise en place au plus tôt au 1^{er} janvier 2021, par le fait de permettre une organisation symétriquement identique entre les deux plateformes IDF et AURA.

En conséquence, les missions actuelles du poste de l'assistant commercial seront redistribuées sur l'encadrement local du pôle GEF et DFPS.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont interpellé et dénoncé auprès de la direction, le délai court entre cette information (reçue en date du 4 décembre 2020) et la date de mise en place du projet.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) est ensuite intervenue pour s'assurer que l'agent dont le poste est supprimé a bien bénéficié d'un entretien exploratoire et de la mise en place de mesures d'accompagnement.

Pour les encadrants du pôle GEF et DFPS, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) se sont assurés auprès de la Direction qu'une évaluation des risques professionnels sera effectuée au regard des conséquences sur la charge de travail des missions qui sont ajoutées aux postes actuels.

La Direction a assuré que l'ensemble des demandes de notre organisation syndicale a été pris en compte dans le traitement du dossier.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) reste attentive à l'évolution du projet et veillera à ce que l'augmentation de la charge par entité, définie par la Direction, soit respectée.

David TROUCHOT
06 12 18 93 06

Services Médicaux

Consultation sur la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de METZ

Les élus sont consultés sur la nomination du Docteur CHANSON au cabinet médical de Metz et de Thionville à la suite du départ à la retraite du Docteur VOIRY au 1^{er} février 2021.

Le Docteur CHANSON prendra ses fonctions à compter du 7 avril 2021 dans les mêmes conditions d'organisation et avec le même effectif d'agents.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont questionné le représentant de la Direction des Services Médicaux (DSM) sur la gestion des différentes visites médicales sur les deux sites dans l'intervalle du départ en retraite du Docteur VOIRY et de la prise de poste du Docteur CHANSON.

L'interlocuteur de la DSM s'est contenté de répondre que les autres médecins de Lorraine assureront les visites durant cette période si besoin.

Les élus [UNSA-Ferroviaire](#) auraient souhaité avoir des précisions et un schéma plus construit concernant l'organisation provisoire.

Malgré ce manque d'informations, les élus [UNSA-Ferroviaire](#) ont voté pour cette nomination car il s'agit du recrutement d'un médecin du travail ; ce qui reste une denrée rare de nos jours.

Annabelle CRESPIEN / Marie-Cécile MARCHETTI
06.67.46.93.94 06 89 19 10 03



DRH GROUPE

Sensibilisation Éthique

Retrouvez la déclaration UNSA-Ferroviaire lue en séance **ICI**

Cela fait plusieurs mois que les élus avaient demandé une rencontre avec la Direction de l'Éthique, notamment dans le cadre du travail de la Commission « Mixité Égalité Professionnelle ».

Nous avons enfin eu en CSE une intervention de cette Direction.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont fait part à notre interlocutrice, Mme DEBOVE POSTEL, de toutes les questions sur le fonctionnement de cette direction, ses domaines d'intervention, le trouble induit dans les équipes « quand la direction de l'Éthique intervient ».

La représentante de cette direction a rappelé quelques points de l'activité de la Direction de l'Éthique en commençant par la Charte éthique, les valeurs et principes. Quelques thématiques en lien avec le capital humain, notamment pour ce qui concerne la prévention et la lutte contre les discriminations, le harcèlement sexiste et sexuel, etc. ont été également abordées.

La Direction de l'Éthique a insisté sur le travail de sensibilisation qu'elle a commencé à entreprendre auprès des acteurs, notamment en intervenant lors de certaines formations initiales ou auprès de managers.

Si Mme DEBOVE POSTEL a beaucoup insisté sur l'existence de la ligne d'alerte éthique, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont largement déploré le fait qu'un gros travail reste à faire dans le cadre de la prévention, tant en matière de harcèlement que plus généralement de santé au travail.

Force est de rappeler que le rôle des élus et notamment des membres de CSSCT est primordial.

Punir ne saurait suffire.

Sur la délicate question de la prévention du sexisme et du harcèlement sexuel, les choses sont claires : la Direction de l'Éthique ne peut à elle seule faire avancer le sujet et modifier les mentalités.

Au moins sur cette question-là, nous sommes tombés d'accord : c'est tous ensemble qu'il faut œuvrer.

La Direction de l'Éthique s'est engagée à revenir puisque le sujet n'a fait qu'être effleuré.

Un énorme travail reste à faire dans ces domaines et les élus **UNSA-Ferroviaire** ne manqueront pas de le marteler dans toutes les instances.

Philippe MALLEGOL / Christine VASSEUR
06 42 44 32 11 06 13 44 59 28



INFORMATIONS PRATIQUES

VOS ÉLUS UNSA-FERROVIAIRE

CSE SA SNCF
 Directeur de la publication : Frédéric Fournier
 Rédacteur en chef : Stéphanie Legros

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org	DELON	Stephan	06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr	MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cseepicsncf.com
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org	ROBERT	Marie-Christine	marie-christine.robert@sncf.fr
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org	PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 porcel.f@unsa-ferroviaire.org
CASU	Didier	06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org	CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 crespin.a@unsa-ferroviaire.org
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 philippe.ducloy@gmail.com
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com	GALLAVARDIN	Danielle	06 85 12 21 58 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org
PIERRE	Sophie	sophie.pierre@cprpsncf.fr	PIEROTTI	François	pierotti.f@unsa-ferroviaire.org
BOUR	Jean-François	bour.jf@unsa-ferroviaire.org	MAZERY	Stéphane	mazerystephane@gmail.com
VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 vincent.s@unsa-ferroviaire.org	CHIVOT	Jean-Louis	chivot.il@unsa-ferroviaire.org Secrétaire
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER fournier.f@unsa-ferroviaire.org					

Vous souhaitez recevoir nos informations, inscrivez-vous à l'adresse suivante depuis une adresse mail personnelle (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org

Vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **EFFICACE** **Service public**
EXPERTISE **Savoir-faire**
Hot-Line Juridique **Autonome** **RESPONSABLE**
Filières **STATUT**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

POUR NOUS REJOINDRE : [CLIQUEZ ICI](#)